

Le projet d'établissement

Le projet d'établissement

- résulte d'un travail construit collectivement (familles, professionnels, conseil d'administration) intégré dans un cadre réglementaire et un environnement institutionnel en cohérence avec le projet associatif,

- oriente l'action de chacun des partenaires,

- représente le cadre de référence de l'institution. Il en précise l'organisation au service des usagers,

Projet d'établissement à Henri Germain

Par rapport aux lois

Les annexes XXIV : Application des normes et des personnels
l'accent sur l'accompagnement des familles et sur les potentialités à développer chez l'enfant

La loi de 2002 : réflexion éthique, mise en place des PPI, évaluation de ses activités et de la qualité des prestations délivrées.

La loi de 2005 : Prise en compte de l'expression des besoins et des désirs de l'enfant et de sa famille, posture singulière par rapport à la scolarisation.

moyens de relation et de communication

capacités d'éveil

acquisition d'un maximum d'autonomie

découverte du monde extérieur

Missions et objectifs fondamentaux

- La population accueillie au delà d' une définition, l' usager au cœur du projet.

« Le **polyhandicap** n' est pas un accident qui affecterait un individu par ailleurs indemne. Par la **précocité** et la **massivité** des **lésions** responsables, des déficiences et des incapacités directement induites, le polyhandicap engendre véritablement une manière **d' être au monde**, une et **originale** ; l' être humain polyhandicapé est, pourrait on dire, tout entier handicapé ; non pas pour insister de manière péjorative sur la gravité de son état, mais pour nous engager résolument sur la voie de la reconnaissance de son droit à une existence originale ». G Saulus

- Caractéristiques et compétences individuelles



- proposer un accompagnement différencié (développement sphères motrices, cognitives, sensorielles)
- projet individualisé.

Les professionnels

- **Réflexion continue** visant un positionnement objectif et humble
- **L' intérêt:** donner du sens et de la cohérence aux actes posés auprès du jeune, en le resituant sans cesse au cœur de son projet de vie et en le rendant acteur /sujet de son accompagnement.
- **La mission:** mettre les capacités et les compétences du jeune en valeur en valeur, de permettre au jeune de les exploiter et de les développer.